Association du	cycle d'orientation de la
	Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

CONDITIONS D'UTILISATION CONCERNANT L'UTILISATION PAR DES TIERS DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES¹

a) Périodes de fermeture

Les infrastructures sont fermées pendant les vacances de Noël et à partir de la dernière semaine de cours avant les vacances d'été, jusqu'à la fin de la deuxième semaine d'août.

b) Accès

L'accès se fait uniquement par les chemins habituels desservant chaque école, en privilégiant les entrées principales de chaque infrastructure.

c) Stationnement

Les véhicules doivent être stationnés uniquement sur les emplacements prévus à cet effet. Tout parcage hors case est interdit afin de garantir l'accès aux véhicules de secours.

d) Respect du voisinage

Il est requis de respecter le voisinage et de limiter les nuisances.

e) Nourriture et boissons

La consommation de nourriture et de boissons est interdite dans les aulas, à l'exception des loges. Seule l'eau est autorisée dans les salles de sport.

f) Clés et caution

Une caution est demandée lors de la remise des clés. Le rendez-vous est fixé d'un commun accord entre les parties. Pour les restaurants (de même pour les cuisines EF du CO de Pérolles), le responsable (exploitant / responsable de branche) sera présent. Les clés doivent être rendues au plus tard le matin du premier jour ouvrable suivant la fin de la location, contre restitution de la caution.

g) Assurance responsabilité civile

Une attestation d'assurance RC peut être demandée à tout moment.

h) Matériel technique

Pour les aulas, le responsable désigné doit remettre le matériel technique en état, conformément aux instructions du dossier technique.

i) Responsabilité du requérant

Le requérant est responsable du respect de toutes les directives et conditions.

¹ Le terme masculin s'applique indistinctement aux personnes de sexe féminin et masculin.

Création :		Approbation :	Version :	Page 1 / 1
GT	09.2013	CD 10.04.2014	1.0	1 agc 17 1